



# INSTITUT PROSPECTIVE ET SÉCURITÉ EN EUROPE

24 rue Jules Guesde - 75014 PARIS  
www.ipse-eu.org

Association Loi de 1901

## SÉMINAIRE 2007-2008

« FORCES ARMÉES  
ET SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES :  
CONCURRENTES OU PARTENAIRES ? »

INSTITUT PROSPECTIVE  
ET SÉCURITÉ EN EUROPE

24 rue Jules Guesde  
75014 Paris

01.42.79.88.45  
www.ipse-eu.org

COORDINATEUR :  
GEORGES-HENRI BRICET DES VALLONS

CONTACT SÉMINAIRE :  
[gh.bricet-des-vallons@ipse-eu.org](mailto:gh.bricet-des-vallons@ipse-eu.org)

## But du séminaire

Au vu de l'actualité brûlante des sociétés militaires privées en Irak, l'IPSE a souhaité s'intéresser aux mutations structurelles des activités d'assistance militaire privée, dans le domaine français notamment. A travers une série d'interventions et d'échanges entre acteurs de la réflexion stratégique (militaires, universitaires et professionnels de la sécurité privée), ce séminaire a vocation à produire des réflexions concrètes sur l'évolution du statut des entreprises privées d'assistance ou de coercition. Le travail du séminaire fera l'objet d'articles et de présentations dans diverses revues de référence, ainsi que d'une synthèse finale en juin prochain.

## Organisation générale

Le séminaire se tiendra tous les deux mois. Chaque séance sera ponctuée par l'intervention d'un spécialiste qui livrera sa vision de la thématique abordée et ouvrira le débat. Cette intervention sera suivie d'une séance de questions et d'échanges entre les participants.

## SÉMINAIRE IPSE

--- FORCES ARMÉES ET SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES :  
CONCURRENTES OU PARTENAIRES ? ---



**Séance 2 - Conférence-débat**  
**Jeudi 17 avril 2008 / 15h-18h**

**« Penser l'externalisation de la Défense :  
encadrer et réguler les activités militaires privées »**

## Intervenants

**JEAN-JACQUES ROCHE - Université Paris I**  
**CHRISTIAN OLSSON - CERI**

**Maison des Pyrénées Atlantiques, 20 avenue de l'Opéra, 75001 Paris**  
**Metro : Palais-Royal / Pyramides**

Prêtant souvent à controverse, le débat autour de l'externalisation de certaines fonctions de défense vient d'être relancé par l'audit récent de la RGPP qui projette une réduction d'effectifs d'environ 50 000 hommes dans les armées, et la restructuration drastique de l'organisation régimentaire autour de 90 bases de défense interarmes. Dans un tel contexte de refonte globale de l'architecture de la Défense et de remise en cause de la programmation budgétaire du modèle d'armée 2015, la question des sociétés militaires privées revêt une actualité singulière. Souvent bornée par l'idéologie et la polémique, ce au détriment d'une réflexion lucide et réaliste sur la recomposition des normes internationales de sécurité et des modalités d'expression de la politique étrangère des puissances occidentales, l'interrogation sur la place et le statut des SMP dans le dispositif de défense se trouve désormais à un tournant historique. La loi d'avril 2003 sur la répression des activités mercenaires, votée en urgence dans le contexte du conflit ivoirien, reste largement inadaptée, voire inopérante, et a surtout servi jusqu'à présent à neutraliser toute réflexion prospective sur le sujet. Les SMP, instruments de gouvernementalité indirecte et informelle des conflits, incarnent pourtant une des conditions du maintien de la cohérence opérationnelle des armées et plus globalement de la transformation nécessaire de l'action géostratégique de la France et de sa pérennité dans un contexte de désengagement officiel des forces projetées à l'étranger, notamment en Afrique de l'Ouest et Centrale. A défaut de prendre conscience rapidement des enjeux critiques de cette mutation des rapports de force internationaux, l'Etat français pourrait se trouver confronté dans un moyen terme à des insuffisances structurelles. Le retard français en la matière est patent. Face à la concurrence massive du monde anglo-saxon, l'offre française est quasi sous-représentée auprès des organisations internationales et non-gouvernementales. Le secteur apparaît largement dispersé, à la fois sous-fédéré, sous-dimensionné et sous-organisé, et ce au détriment de l'expertise et du potentiel qui sont ceux de notre pays. Il devient donc impératif pour les acteurs institutionnels et privés d'engager une réflexion concertée sur ce que pourrait être le socle d'un partenariat armées-SMP transparent et solide, et de penser les conditions d'émergence et de structuration d'un secteur militaire privé français fort et compétitif. Dès lors quel cadre légal définir ? Quel périmètre d'activités pour les prestataires ? Quel dispositif de coopération mettre en place, à quelles conditions juridiques et sous quelles modalités opérationnelles ? Quel pourrait être un code de déontologie commun aux SMP françaises ?

**N.-B. : inscription obligatoire avant le 15 avril 2008 à l'adresse suivante : [gh.bricet-des-vallons@ipse-eu.org](mailto:gh.bricet-des-vallons@ipse-eu.org)**